

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

OBJET

FINANCES - Admissions
en non-valeur.

—
Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERLOT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Monsieur le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir 551 états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, états ou titres de recettes afférents aux exercices 2002 à 2018, en vue de leur admission en non-valeur par le Conseil Municipal.

Le montant de ces produits irrécouvrables s'élevant à 213 215,17 euros résulte notamment des créances annulées suite à différentes procédures infructueuses constatées par huissier. Les différents motifs de produits irrécouvrables figurent dans le tableau ci-après :

Motifs de présentation	Poursuite sans effet	167 pièces pour	18 448,53 €
	Certificat irrécouvrabilité	1 pièce pour	157 500,00 €
	PV Carence	37 pièces pour	5 783,78 €
	Personne disparue	6 pièces pour	2 198,25 €
	Décédé et demande renseignement négative	14 pièces pour	4 334,39 €
	Combinaison infructueuse d'actes	64 pièces pour	4 457,07 €
	Surendettement et décision effacement de dette	133 pièces pour	7 296,77 €
	Clôture insuffisance actifs sur RJ-L	56 pièces pour	12 801,46 €
	RAR inférieur seuil poursuite	73 pièces pour	394,92 €
	551 pièces pour	213 215,17 €	

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	439 pièces pour	11 423,30 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	104 pièces pour	26 012,54 €
	Supérieur ou égal à 1 000 et inférieur strictement à 5 000	6 pièces pour	12 538,53 €
	Supérieur ou égal à 5 000	2 pièces pour	163 240,80 €
	551 pièces pour	213 215,17€	

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

– d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 213 215,17 €.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47256A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation